

A l'ouverture de la s ance du 18 mars 2016, 52 membres sont pr sents ou repr sent s (80 membres en exercice, 37 membres pr sents, 16 procurations).

### 1. Elections des membres du Conseil acad mique restreint

En l'absence de proposition alternative du conseil acad mique pl nier r duit aux enseignants-es chercheurs-es, la proposition de composition du conseil acad mique restreint du pr sident est retenue :

Allain Philippe - H  
Arab Chadia - F  
Barbe Val rie - F  
Beno t Jean-Pierre- H  
Cailleau Thierry- H  
Calenda Alphonse- H  
Camus Sandra - F  
Canevet David- H  
Daniel Christophe- H  
Den ch re Yves- H  
Gaumer Nathalie - F  
Gimel Jean-Christophe- H  
Helesbeux Jean-Jacques- H  
Jussien Christelle - F  
Kempf Marie - F  
Leduc-Lebreton Nathalie - F  
Lemaire F licien - H  
Lerich  Philippe - H  
Libouban H l ne - F  
Mallet Sabine - F  
Mathieu Elisabeth - F  
Moisy Laurence - F  
Peloille Manuelle - F  
Peyrat-Guillard Dominique -F  
Pierre Eric - H  
Procaccio Vincent - H  
Richomme Pascal - H  
Rousseau Audrey - F  
Sall  Marc - H  
Saubion Fr d ric - H  
Simoneau Philippe - H  
Taibi Aude - F  
Travers Muriel - F  
Tricoire-Leignel H l ne - F  
Vignon-Barrault Aline - F  
Violier Philippe - H  
Vostrikova-Jacod Lioudmila - F  
Yvard Jean-Michel- H

### 2. Elections des membres de la section disciplinaire comp tente   l' gard des enseignants

Sont  lus par le conseil acad mique en formation pl ni re (par ordre alphab tique):

<b>Section disciplinaire à l'égard des enseignants</b>		
Collège 1° : Professeurs des universités ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir dont au moins 1 professeur des universités)	ALLAIN Philippe	Unanimité avec 17 voix pour
	MATHIEU Elisabeth	
	SAUBION Frédéric	
	VIGNON-BARAULT Aline	
Collège 2° : Maitres de conférences ou personnels assimilés (4 sièges à pourvoir)	BARBE Valérie	Unanimité avec 17 voix pour
	DANIEL Christophe	
	LEDUC-LEBRETON Nathalie	
	RULENCE David	

Conformément à l'article R712-18 du code de l'éducation, monsieur AMIARD Stéphane est désigné d'office. Monsieur AMIARD Stéphane a procédé ensuite à la désignation d'un enseignant appartenant au même collège 3°, de sexe différent, parmi les enseignants titulaires exerçant dans l'établissement : REY Anne.

### **3. Elections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

Sont élus par le conseil académique en formation plénière (par ordre alphabétique) :

<b>Section disciplinaire à l'égard des usagers</b>		
Collège 1° : Professeurs des universités ou personnels assimilés (2 sièges à pourvoir dont au moins 1 professeur des universités)	DENECHERE Yves	Unanimité avec 17 voix pour
	JUSSIEN Christelle	
Collège 2° : Maitres de conférences ou personnels assimilés (2 sièges à pourvoir)	CAILLEAU Thierry	Unanimité avec 17 voix pour
	LIBOUBAN Hélène	
Collège 4° : Usagers titulaires (6 sièges à pourvoir)	BRIERE Olivier	Unanimité avec 11 voix pour
	DUTHOIT Paul-Louis	
	FORTIER Jonathan	
	KIKER Safia	
	HARDY Zoé	
	QUITTE Bérangère	

Conformément à l'article R712-18 du code de l'éducation, monsieur AMIARD Stéphane est désigné d'office. Monsieur AMIARD Stéphane a procédé ensuite à la désignation d'un enseignant appartenant au même collège 3°, de sexe différent, parmi les enseignants titulaires exerçant dans l'établissement : SEBTI Sabrina.

Fait à Angers, le 31 mars 2016

**Christian ROBLÉDO**  
Président de l'Université d'Angers

